Image not found or type unknown

heures de conduite auto-école

Par **julien1991**, le **07/10/2010** à **16:25**

bonjour
j'ai payé un forfait de 1180euros pour le permis comprenant le code 20heures de conduite et la passage aux examens
juste avant de réussir le code j'ai repris un traitement que j'avais pris pendant 1an :le roacutane avec une dose de 70mg pendant plusieurs mois et donc lorsque je conduisais je me sentais assez mal pas seulement du fait que je suis un apprenti conducteur et que je fatigue donc plus vite
j'ai donc céssé de prendre les heures de conduite pendant quelque mois car je me sentais vraiment pas bien mais du coup l'auto école me demande de repayer les heures que je n'ait pas faite car ca fait plus d'un an depuis le début du forfait
sur le forfait c'est marqué qu'au bout d'un an le forfait expire et qu'on ne peut pas demander a se faire rembourser
cela me parait bizarre de rapayer une 2eme fois pour une chose déja payer surtout quand je vois que beaucoup ont payés 980euros pour le permis alors que je paye 1180euros
merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés